



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Médéric PARROT, M Bruno PUIS, M François LAURENT, Mme Nadège ROELENS, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Odile CORDIER, Mme Nicole DIMINO, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Isabelle FORTE.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Christine NEIVA-TORRES ayant donné procuration à Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.
- M Jean-Pierre WRZOCHOL ayant donné procuration à M Michel COLLETTE.

A été nommé (e) secrétaire : Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2018.
- Création de 3 emplois d'agents recenseurs ainsi que leur rémunération.
- Questions diverses :

APPROBATION DU P V DU 26 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2018 est adopté à la majorité avec la remarque suivante :

- Monsieur Denis MESSIO : les 2 000 à 2 500 € ne sont pas pour l'étude du SEZEO mais pour les travaux de mise en conformité.

Vote pour : 14.

Vote contre : 1.

CREATION DE 3 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS (délibération n°01-14/01/2019)

Le recensement de la population qui doit avoir lieu du 17/01 au 16/02/2019 nécessite le recrutement de 3 agents recenseurs. N'ayant pas reçu d'instruction de l'INSEE concernant la délibération à prendre, les membres du conseil municipal se prononce avant le recrutement. La nomination des 3 agents reste de la responsabilité du Maire.

Vote pour : 14.

Abstention : 1.

REMUNERATION DES 3 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS (délibération n°02-14/01/2019)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la compensation financière attribuée à la commune par l'INSEE pour les 3 agents pour le recensement est de :

- 2 744 € en 2019 pour 1 537 habitants (avant recensement).
Contre
- 3 195 € reçus en 2014 pour 1 469 h.

A la majorité, les membres du conseil municipal votent pour une rémunération forfaitaire nette de 915 € /agent recenseur.

Vote pour : 10.
Abstention : 2.
Vote contre : 3.

QUESTIONS DIVERSES

Rétrocession des impasses :

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier concernant la rétrocession des impasses ci-dessous celui-ci est en cours de finalisation auprès du notaire. La procédure a pris beaucoup de retard compte tenu de l'absence de nombreuses pièces administratives liées aux différentes parcelles des propriétaires, lorsque celles-ci seront réunies, il nous informera de la suite de la procédure.

- Impasse du Lavoir.
- Impasse du Clos des chapeaux.
- Impasse du Petit Pré (manque l'autorisation d'un riverain).

Travaux en cours :

Monsieur Denis MESSIO avise le conseil municipal des informations concernant les différents travaux :

Place des Tilleuls : un pré-marquage de 45 places de parking a été réalisé.

Allée de la plaine de jeux : pour relier la mairie à la RD 1017, les travaux devraient commencer fin janvier début février.

Travaux d'entretien : ceux-ci seront effectués chemin de la Justice, rue de la République et chemin de Bazicourt.

SEZEO : le syndicat a fourni les derniers éléments concernant le transfert de compétence pour l'éclairage public.

Cimetière : L'entreprise Bourson va poursuivre les travaux de reprise de concessions la semaine prochaine si le temps le permet. Une tombe du soldat inconnu nécessite un protocole particulier.

Déchets verts salle des loisirs : le terrain jouxtant la salle des loisirs va être nettoyé, les déchets verts seront évacués par une entreprise privée.

A prévoir nom et numéros de rue pour le nouveau lotissement rue de Paris.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h13.

Saint-Martin-Longueau, le 15/01/2019.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSSE	Nadège ROELENS
Pouvoir de Jean- PierreWRZOUCHOL				
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
	Pouvoir de Christine NEIVA- TORRES			
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZOUCHOL	Christine NEIVA TORRES
			Excusé, pouvoir à Michel COLLETTE	Excusée, pouvoir à Odile CORDIER